

Hérouville Saint Clair, le 29 août 2013

Le Directeur académique  
des services de l'éducation nationale,  
Directeur des services départementaux  
de l'éducation nationale du Calvados

à  
Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement  
Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école

### Délégation aux ressources humaines

Dossier suivi par  
Nathalie ROLLET  
Réf. : 2013/393

Téléphone  
02 31 45 95 89  
Télécopie  
02 31 45 95 62  
Serveur vocal  
02 31 45 96 00

Mél.  
dsden14-drh@ac-caen.fr

2, place de l'Europe B.P.90036  
14208 Hérouville Saint Clair Cedex

**Objet** : Plan ORSEC : stockage et distribution des comprimés d'iodure de potassium.

L'arrivée à péremption des comprimés d'iodure de potassium dosés à 130 mg d'iode stable, pré-positionnés notamment dans les établissements scolaires, a conduit à la rénovation du plan cité en objet en tenant compte des recommandations du groupe de travail national présidé par l'Autorité de Sécurité Nucléaire (ASN) sur l'élaboration d'une nouvelle stratégie de protection des populations vis-à-vis d'éventuels rejets radioactifs.

Un arrêté portant modification du Plan Orsec-Iode a été signé par Monsieur le Préfet de la région Basse-Normandie, Préfet du Calvados le 25 mars 2013 (annexe 1).

Pour tenir compte de la doctrine nationale, un seul site de stockage départemental a été retenu.

Les sites de distribution ont été mis en place sur le territoire de 120 communes référentes (annexes 2 et 3).

En cas d'activation du Plan Orsec durant la période scolaire, les modalités de distribution seront les suivantes :

- La procédure d'activation du plan se fait sur ordre préfectoral :
  - **en phase de pré-alerte**, les maires des communes désignées prennent possession des comprimés d'iode et mettent en œuvre leur procédure de distribution dans les centres dédiés.  
Les chefs d'établissement et directeurs d'école mettent à jour les listes d'élèves, de personnels de moins de 40 ans et de femmes enceintes afin de pouvoir retirer les stocks de comprimés nécessaires.  
Les chefs d'établissement désignent leur représentant (ainsi que son suppléant) qui sera chargé d'aller chercher les comprimés au site de distribution de proximité.
  - **en phase d'alerte** : les chefs d'établissement devront retirer les stocks de comprimés nécessaires dans le site de distribution auquel ils sont rattachés (site communal) ;  
Les directeurs d'école recevront de la part des services municipaux, les comprimés nécessaires selon des modalités à arrêter avec ces derniers.

➤ Les priorités de distribution :  
Les individus de moins de 40 ans et plus spécifiquement les femmes enceintes, les jeunes enfants et enfants doivent être bénéficiaires de l'administration d'iode stable en priorité.

➤ Posologie et mode d'administration : ce médicament se présente sous la forme d'un comprimé sécable (dosé à 65 mg) destiné à prévenir l'accumulation d'iode radioactif dans la thyroïde en cas de possibilité de contamination par des radioéléments émis accidentellement.

La posologie est la suivante :

- adultes et enfants de plus de 12 ans : 2 comprimés,

- enfants de 3 à 12 ans : 1 comprimé

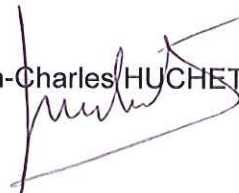
- enfants de moins de 3 ans : 1 demi comprimé.

La voie d'administration est orale, éventuellement dissout dans de l'eau, ou mieux, dans du jus d'orange ou du lait pour éviter le goût métallique.

Pour être pleinement efficace, l'administration d'iode doit avoir lieu au mieux juste avant le passage (1 à 2 heures si possible). La population devra se mettre à l'écoute des consignes des autorités compétentes (radio).

Ces dispositions, qui pourront s'accompagner d'autres mesures de protection en cas d'alerte, devront être intégrées au Plan Particulier de Mise en Sécurité de votre établissement.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Jean-Charles HUCHET  


**Annexes :**

- arrêté préfectoral modifiant le plan Orsec-Iode en date du 25 mars 2013
- carte des communes/sites de distribution et des communes rattachées
- liste des communes/sites de distribution et des communes rattachées
- liste des sites de distribution (adresses)
- notice d'iodure de potassium
- fiche pratique des consignes d'utilisation des comprimés d'iode dosés à 65 mg
- affiche et dépliant « utilisation des comprimés d'iode en cas d'exposition à l'iode radioactif »

**CPI :** Mmes et M. les IEN

Mmes les médecins

Mme l'infirmière conseillère technique

M. le correspondant risques majeurs

M. le conseiller départemental de prévention

M. l'ISST

Mmes et M. les chefs de division